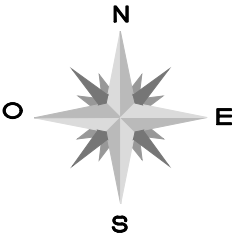
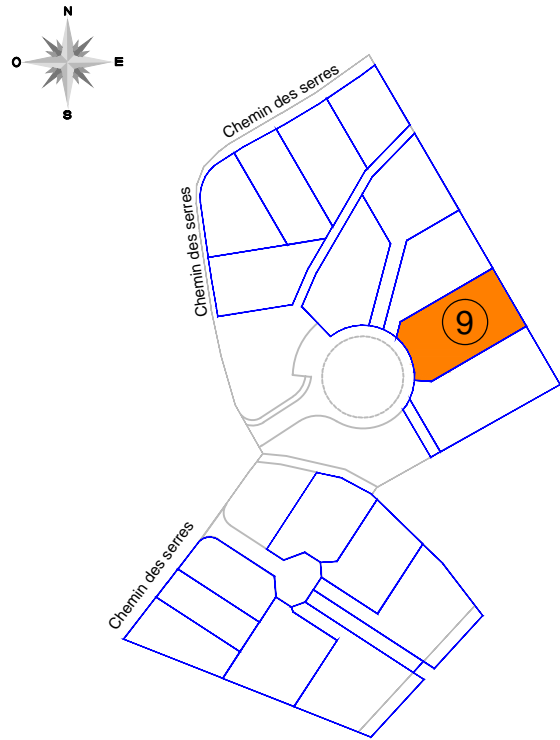


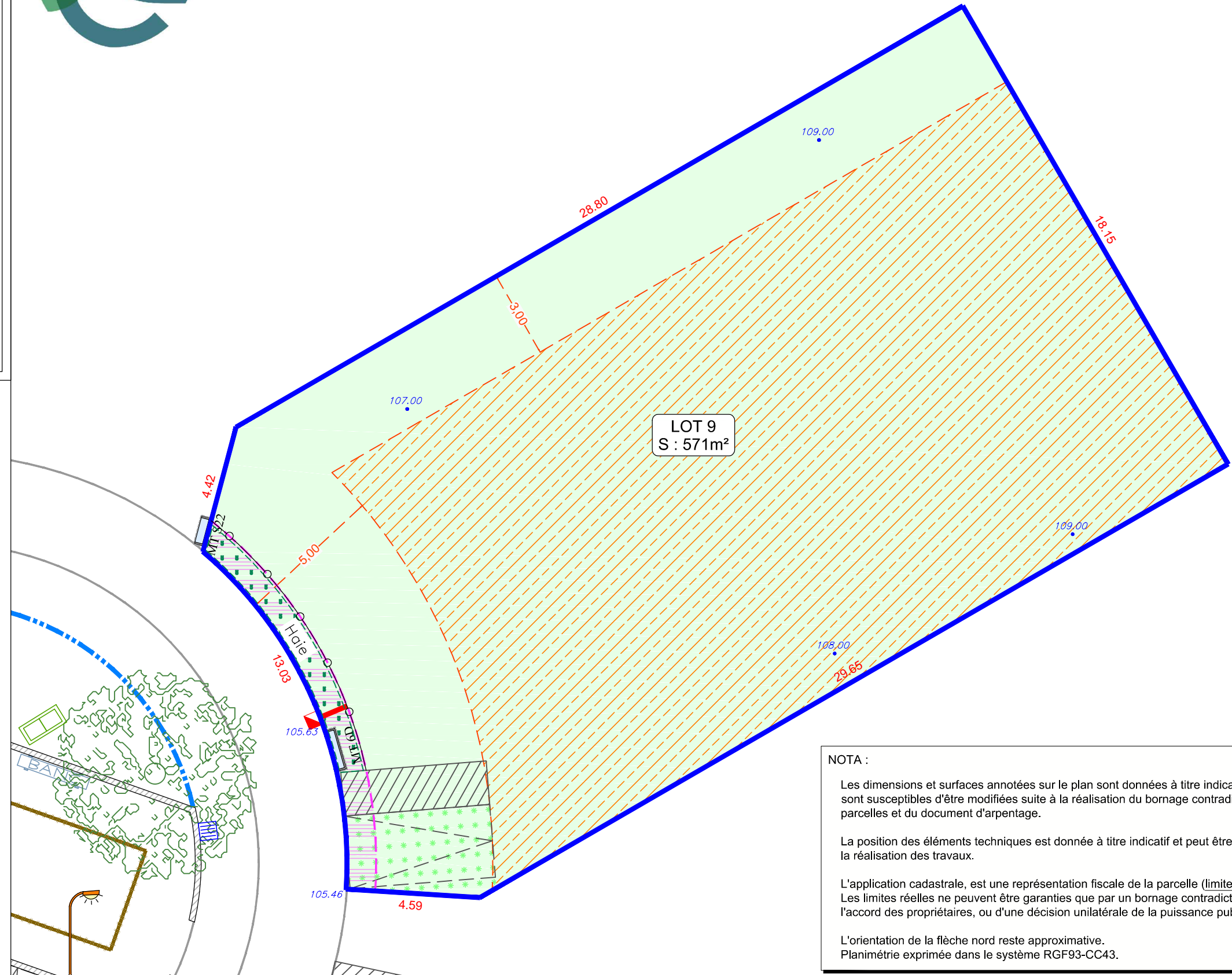
Plan de repérage



Légende

- Application cadastrale
- Emprise du lot
- Emprise constructible pour l'habitation (hors annexes), construction limitée au niveau RdC
- Stationnement non clos en dalle stabilisante à la charge de l'aménageur
- Haie végétale, à la charge de l'aménageur
- Coffret technique
MT S22
- Points de niveaux avant travaux
104.50
- Clôture en maille rigide ht 1,80m, réalisée par l'aménageur en retrait de 1.00m à l'intérieur du lot
- Servitude de passage réseau pour arrosage de la haie, la haie doit être accessible depuis la voie, la clôture est réalisée en retrait de 1.00m à l'intérieur du lot, plantation réalisée par l'aménageur.
- Accès piéton à la parcelle, revêtement au choix à la charge de l'acquéreur

Surface de plancher maximum: 250m²
 Surface imperméable maximum: 300m²



NOTA :

Les dimensions et surfaces annotées sur le plan sont données à titre indicatif. Ces mesures sont susceptibles d'être modifiées suite à la réalisation du bornage contradictoire des parcelles et du document d'arpentage.

La position des éléments techniques est donnée à titre indicatif et peut être modifiée suite à la réalisation des travaux.

L'application cadastrale, est une représentation fiscale de la parcelle (limite non garantie). Les limites réelles ne peuvent être garanties que par un bornage contradictoire résultant de l'accord des propriétaires, ou d'une décision unilatérale de la puissance publique.

L'orientation de la flèche nord reste approximative.
 Planimétrie exprimée dans le système RGF93-CC43.

Dossier n° 27731 | Echelle : 1/150 | Date : 03 / 08 / 2022



COMMUNE DE MARGON
 LOTISSEMENT "LOUS CROUSES"
 Secteur "Lous Crouses" Ancien chemin de Caux

LOT n°9
PLAN DE VENTE